



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (AFPCN)

Conseil scientifique Groupe adaptation au changement climatique

Compte rendu de la séance du 3 novembre 2009

Présents : Jean Dunglas, Paul-Henri Bourrelier, Brigitte Mazière, René Feunteun, Roland Nussbaum, Laurent Pavard, Guy Deneufbourg, Jean Louis Beseme, Christian Chatry, Pascal Mallet, Julie Pétreille, Jean Baptiste Migraine

La réunion avait pour objet de réfléchir à la façon dont le groupe « adaptation au changement climatique » et plus généralement le Conseil devrait aborder la question des territoires.

Quatre motifs d'actualité constituent une incitation et une opportunité à saisir :

- l'élaboration en 2010 du plan national d'adaptation au changement climatique, coordonné par la DGECC (l'ONERC) qui oblige à repenser la stratégie territoriale dans une vision intégrée long terme.
- la préparation d'un plan pour les territoires à l'horizon 2040 par la DIACT
- la réforme des collectivités territoriales qui va modifier la répartition des compétences et, en un mot, instaurer une nouvelle gouvernance territoriale.
- la politique européenne, exprimée par exemple par la directive inondation qui oblige à articuler les instruments de planification jusqu'au PPR.

Tous les participants sont d'accord sur le fait que sur ces quatre plans, il y a urgence pour l'AFPCN à entrer dans le jeu et à annoncer notre intention de formuler une analyse et prendre des initiatives.

Brigitte Mazière expose que cette question doit être abordée sous l'angle de la vulnérabilité des territoires et de son interférence avec l'organisation de l'espace (espace intérieur à chaque territoire mais aussi espace externe). Toutes les métropoles qui ont commencé à traiter de leur adaptation au changement climatique l'ont envisagée ainsi. On se dirige donc vers un emboîtement normatif avec l'apparition de territoires non administratifs qui sont ceux des bassins de risque ; une priorité est de s'assurer de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et de prévention des risques à ces différents niveaux, dans une perspective de gestion intégrée des réglementations.

Or, on connaît relativement bien les aléas, mais on ignore presque tout sur l'élément essentiel qu'est la vulnérabilité, la façon dont la population ressent les effets des événements, les vit et réagit.

Jean Dunglas insiste que le fait que l'influence du développement territorial sur le changement climatique et la vulnérabilité est aussi importante à prendre en compte que l'influence du changement climatique et de la vulnérabilité sur le développement territorial. D'un point de vue technique, il identifie un besoin urgent de redéfinir, s'il y a lieu, les aléas de référence dans le contexte actuel de prise en compte du changement climatique, car c'est par le respect de cette norme que pourront être justifiées la plupart des opérations de prévention sur le long terme.

Jean Louis Beseme et René Feunteun évoquent la problématique des compétences au sein des agglomérations et des intercommunalités. C'est bien à cette échelle que doit être gérée la question des risques aussi bien en termes de gestion de crise que de prévention, les deux étant indissociables. Un

lien est à faire avec les compétences en matière d'urbanisme : comment s'organisent les pouvoirs dans les agglomérations urbaines ? Le projet de loi sur la réforme territoriale est une opportunité à ne pas manquer. Il y aura également des questions de compensation à envisager entre les unités en considérations de leurs capacités. La clarification des compétences des différents acteurs en place permettrait des avancées rapides.

Roland Nussbaum indique que l'application de la directive inondation incite l'AFPCN à apporter son appui à la DGPR. Les enjeux et vulnérabilités des territoires devraient être saisis en fonction des courbes de classement des risques par gravité. On n'en est qu'au début de cette analyse.

Brigitte Mazière souligne qu'une difficulté réside dans la prise en compte de valeurs non économiques, notamment écosystémiques, humaines, sociales et patrimoniales, dans les analyses de vulnérabilité territoriale. Globalement, elle insiste sur la nécessité de rendre disponible une « intelligence territoriale » utilisable par tous : synthèses des informations et instruments, textes en vigueur, (ex : réglementation, données historiques, REX, etc.).

Les participants échangent leurs idées sur *l'accumulation ou la perte des connaissances acquises lors des retours d'expérience*. L'administration centrale rassemble (ou fait rassembler par une organisation professionnelle comme l'AFPS, indique Guy Deneufbourg) des informations précieuses, mais l'administration décentralisée n'est plus à même de les exploiter dans la durée : or on a besoin d'institutions permanentes. Christian Chatry observe que les REX servent à ceux qui ont passé la commande pour des motifs d'évaluation immédiate (le préfet parfois, pour les feux de forêt, les tempêtes par ex), mais que la question qui se pose est celle de l'utilisation plus générale et plus durable. Brigitte Mazière fait observer que les collectivités sont bien obligées d'accepter l'analyse sous le choc de l'accident mais s'empressent vite d'oublier ce qui peut les gêner. Les participants conviennent que les REX devraient considérer non seulement les dommages et les manques à gagner, mais aussi les coûts évités par les mesures de prévention mises en place, et les impacts qui auraient pu être atténués avec une gestion plus avisée.

Pascal Mallet expose la façon dont la communauté de communes du Havre s'est dotée de compétences à l'égard des risques majeurs et a commencé à constituer un socle de connaissances et d'outils. Les attentes des élus portent sur leurs compétences (ils souhaitent voir clair sur ce point), sur la gestion intégrée de l'espace, sur l'intégration opérationnelle et financière ; questions qu'ils posent sont : quels sont les outils pour saisir les vulnérabilités, les enjeux, le patrimoine, comment formuler les bonnes pratiques... ?

En conclusion, il est convenu *d'écouter d'abord plusieurs collectivités urbaines* qui se sont engagées dans une analyse de l'organisation de leur espace territorial. Deux séances en janvier pourraient être consacrées à cet exercice qui n'est pas facile car il faut dépasser le seul aspect risques pour intégrer tous les enjeux. Les agglomérations de Nantes, Rennes, Marseille, Grenoble, Albertville sont citées mais il faut pour l'équilibre voir aussi à l'Est et au Nord.

L'échange serait placé dans *le cadre triple du changement climatique qui a une excellente vertu d'intégration et de changement d'échelle, de la réforme des compétences et de l'application de politiques européennes*.

Un appui devrait être apporté par les géographes (Y. Veyret, M. Tabeaud, R. Laganier, C. Larrue), les juristes (B. Drobenko...). Un contact avec la DIACT (DATAR) est à établir.

Nos deux présidents parlementaires, C. Kert et MF. Beaufils, doivent être informés et pourraient nous apporter leur soutien. Une note va leur être adressée sans délai.

L'intégration de ce thème dans un forum d'échanges du réseau européen a déjà été envisagée dans son programme sous le titre de *gouvernance territoriale*. Philippe Masure, un des fondateurs historiques de l'AFPCN (animateur du comité de la décennie), ami de C. Kert, a accepté d'animer ce forum.